

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 685**

PRENEZ AVIS QUE, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'urbanisme numéro 685 intitulé :

« Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments ».

Ce règlement est entré en vigueur le 24 mars 2026, soit le jour de la délivrance d'un certificat de conformité émis par le Conseil de la Municipalité régionale du comté de L'Assomption.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 26^e jour du mois de mars 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat